



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Procès-verbal
Date : Séance extraordinaire du 24 février 2025
Heure : 16 h 30 (17 h 30 aux Îles-de-la-Madeleine)
Lieu : Vidéoconférence (Zoom)

MEMBRES PRÉSENTS

- M^{me} Cathy Arseneau Entreprise
- M^{me} Yolaine Arseneau Directrice générale
- M. J. Antonio Blouin Groupe socio-économique et président
- M. Paul-André Bourque-Éloquin Entreprise et vice-président
- M^{me} Anabel Cormier Titulaire de DEC préuniversitaire
- M^{me} Marjorie Dallaire Enseignante, campus de Carleton
- M. Stéphane Gosselin Professionnel
- M. Éric Guénette Enseignant, campus de Gaspé
- M^{me} Josée Laflamme Groupe socio-économique
- M. Serge Rochon Directeur des études
- M. Louis-Félix Vigneau Étudiant

MEMBRES ABSENTS

- M. Jean-Michel Côté Titulaire de DEC technique
- M. Charles Flageole Personnel cadre observateur
- M^{me} Nathalie Leblanc Parent

- M. Jean-François Sénéchal Groupe socio-économique
- M. Gino Thorne Groupe socio-économique

ASSISTENT À LA RÉUNION

- M^{me} Amélie Gagné Secrétaire générale
- M^{me} Sarah Savage Secrétaire de réunion

POSTES VACANTS

- Représentante ou représentant du personnel de soutien (1)
- Représentante ou représentant des groupes socio-économiques (1)
- Représentante ou représentant des parents (1)
- Représentante ou représentant des étudiants (1)



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Déclaration d'intérêt;
5. Réception du rapport financier annuel;
6. Affectation du solde de fonds;
7. Dépôt du compte rendu du comité d'audit et des finances;
8. Dépôt du suivi budgétaire au 31 décembre 2024;
9. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 16 h 32 et souhaite la bienvenue aux membres.

Le président demande l'autorisation aux membres que la séance soit enregistrée uniquement à des fins de transcription du procès-verbal. Une fois le procès-verbal adopté à la séance suivante du conseil, l'enregistrement sera supprimé.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire générale procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur une proposition de M. Éric Guénette, appuyée par M. Stéphane Gosselin, il est unanimement résolu :

D'adopter le projet d'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 février 2025.

Résolution CA-2425-60

Fichier joint : *Ordre du jour_CA_2025-02-24*

4. DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Le président invite les membres à signifier tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts en lien avec un ou des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Aucun conflit n'est déclaré par les membres.

5. RÉCEPTION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente les faits saillants du rapport financier annuel 2023-2024.

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles termine son année financière avec un surplus de 893 565 \$ portant le solde de fonds à un montant de 2 027 503 \$.

Le président, M. Blouin, enchaîne avec un compte rendu de la séance du comité d'audit et des finances du 19 février dernier.

Considérant le rapport reçu du vérificateur indépendant du Cégep de la Gaspésie et des Îles;

Considérant la recommandation favorable du comité d'audit et des finances lors de sa rencontre du 19 février 2025;

Considérant l'obligation de transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur le rapport financier annuel;

Sur une proposition de M. Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par M^{me} Anabel Cormier, il est unanimement résolu :

D'accuser réception du rapport d'audit 2023-2024 tel que transmis par le vérificateur indépendant.

D'approuver le rapport financier 2023-2024 et le transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur.

Résolution CA-2425-61

Fichiers joints : *Réception du rapport financier annuel, Rapport annuel 2023-2024-v5*

6. AFFECTATION DU SOLDE DE FONDS

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente le point.

Comme indiqué lors de la présentation du rapport financier annuel, le Cégep a maintenant un solde de fonds cumulé de 2 027 503 \$.

Les cégeps peuvent affecter leur solde de fonds de fonctionnement si celui-ci est positif. Les affectations de fonds doivent être adoptées par résolution du conseil d'administration et ne doivent pas dépasser le solde de fonds du cégep. Une affectation ne doit pas non plus conduire à la réalisation de la dépense, si la situation financière du cégep est déficitaire.

En 2020, 1 000 000 \$ ont été affectés sur divers projets qui se sont réalisés à même nos enveloppes normalisées ou nos budgets de fonctionnement. Nous proposons aujourd'hui d'affecter 1 250 000 \$ comme suit :

- Provision pour l'infrastructure du réseau informatique : 250 000 \$
- Provision pour l'hébergement étudiant : 1 000 000 \$

Considérant que les cégeps sont autorisés à affecter une partie de leur solde de fonds;

Considérant la hauteur du solde de fonds du Cégep;

Considérant les besoins en infrastructure réseau et en hébergement étudiant et les limites imposées par les niveaux d'investissement;

Sur une proposition de M. Stéphane Gosselin, appuyée par M^{me} Josée Laflamme, il est unanimement résolu :

De désaffecter les fonds qui avaient été affectés au 30 juin 2020 et d'affecter le solde de fonds du Cégep de la Gaspésie et des Îles au 30 juin 2024 aux projets suivants :

- Provision pour l'infrastructure du réseau informatique : 250 000 \$
- Provision pour l'hébergement étudiant : 1 000 000 \$

Le tout pour un montant de 1 250 000 \$.

Résolution CA-2425-62

7. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

Le compte rendu du comité d'audit et des finances du 19 février 2025 est déposé aux membres, pour consultation.

Fichier joint : *Compte_rendu_comité_audit_finances_2025-02-19*

8. DÉPÔT DU SUIVI BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le suivi budgétaire au 31 décembre 2024 est déposé aux membres. Le suivi budgétaire a été déposé aux membres du comité d'audit et des finances à la séance du comité ayant eu lieu le 19 février 2025.

Fichier joint : *Suivi budgétaire au 31 décembre 2024*

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

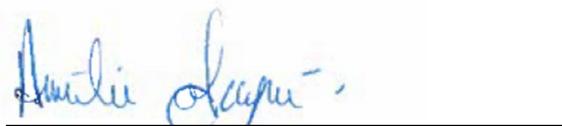
Sur une proposition de M. Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par M^{me} Marjorie Dallaire, l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 17 h 13.

SIGNATURES



J. Antonio Blouin

Président du conseil d'administration



Amélie Gagné

Secrétaire générale